

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 1

Référence : E-1 (Énergir), Notes sténographiques du 10 avril 2018, volume 4, page 255.

Demande : Fournir les éléments qui sont pris en considération afin d'identifier les dépassements de coûts pour les projets inférieurs à 1,5 M\$ (demandé par la Régie)

Réponse :

Chez Énergir, les dépassements de coûts des projets d'investissement de moins de 1,5 M\$ sont pris en considération comme suit :

- › dans le cadre des projets d'une certaine envergure, qui se déroulent sur plusieurs semaines ou mois, des décisions peuvent être prises durant l'exécution des travaux afin d'exercer un contrôle sur les coûts, par exemple un changement de localisation en fonction des obstacles rencontrés ou d'un changement de méthode de travail;
- › tous les projets où il y a des écarts significatifs (soit 25% et plus) sont analysés en détail. Ces analyses permettent à Énergir d'offrir une rétroaction afin d'ajuster par la suite ses façons d'estimer les coûts, le but étant d'obtenir une estimation le plus près possible de la réalité; et
- › des suivis sont réalisés dans le cadre du dépôt du rapport annuel ainsi que de l'analyse de rentabilité *a posteriori* du plan de développement. Outre ceux-ci, Énergir effectue différentes analyses pour suivre ses investissements, dont la révision de ses estimations de coûts moyens selon certains axes, par exemple par région ou par marché, et effectue des analyses mensuelles de ses investissements par marché. Les résultats de ces analyses aident à suivre les activités de l'entreprise, à améliorer les processus et hypothèses et à la prise de décision.